



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE




DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

Un long tunnel ?

DA QUI È QUALLÀ CINÉMA

La Guardia Corsa papale à Piedicroce



VOSTFR made in Università



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P4 • BRÈVES P22 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS

INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour améliorer
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel
Pour en savoir plus : www.auc.corsica

InJuste!

La polémique suscitée après l'hommage rendu au peuple corse par l'association B'nai B'rith a quelque chose d'insupportable.

Le 29 janvier à Nice, deux distinctions étaient décernées au peuple corse pour son action durant la seconde guerre mondiale. Un acte qui suscite l'admiration aujourd'hui mais qui était juste normal pour nos anciens. Juste non pas au sens de Yad Vashem mais parce qu'il était respectueux de valeurs ancestrales que sont l'accueil et le respect de l'Autre. Même si au cours de l'Histoire, l'Autre a confondu accueil et invasion, État de droit et État de fait. Cela aussi nous le savons mais c'est un autre débat!

Je n'ai rien contre les présidents de la Collectivité Territoriale de Corse et rien pour les organisateurs de cette cérémonie et vice-versa! Toutefois, il est détestable de voir surgir une polémique alimentée par quelques âmes chagrines à propos de qui aurait dû ou non recevoir cette symbolique reconnaissance honorant nos aïeux. Modèle de droiture qui devrait juste nous inspirer, nous leurs descendants.

Oui, il aurait été préférable que cette distinction soit remise aux Présidents de la CTC car ils sont les représentants légitimes et élus démocratiques de la Corse.

Oui, c'est une erreur protocolaire très maladroite comme il en existe tant d'autres quand certains oublient que la Corse est une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier. Quand on sait qu'il est souvent difficile de défendre les nécessaires intérêts insulaires face à un « japonisme » réducteur qui confond vacances paradisiaques l'été et réalité corse le reste de l'année. Dont acte!

Non cette polémique n'avait pas lieu d'être car elle a terni un fait historique incontestable et incontesté au-delà de nos frontières insulaires. Alors franchement à quoi devons-nous être plus sensibles? À ce différend politique ou à l'humble hommage rendu à la Corse? ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

Tamantu imbrogliu

Ne parlanu tutti i media. Dapoi duie simane ùn si sente è ùn si leghje più chè què. François Fillon ghjè in difficultà perchè hè statu richjappu da unepochi d'affari chì u mettenu in causa, cù a so moglia Penelope è ancu i so figlioli, Marie è Charles. L'anzianu primu ministru, chì avia vintu di nuvembre scorsu a primaria di a diritta è di u centru, era purtantu u favuritu ind'i sundami qualchi ghjornu fà. Ma a so situazione hè cambiata in furia, imeghjuriscendu si d'ore in ore. Giurnalisti, investigadori, nemichi pulitichi... si sò dati di rimenu per fà schjattà a verità. Tutta a Francia si dumanda in fin'di contu s'ellu hè o micca l'omu unestu è seriu ch'ellu hà sempre mintuvatu, ind'i so discorsi è ind'i so scritti nant'à a tela, u listessu ch'ùn hà mai prufittatu di u so putere per accucià a so vita persunale, chì rispetta l'elettori è u soldu publicu, chì face di a trasparenza una di e so pretese maiò. Cumu parlà d'autorità quand'omu ùn hè currettu ellu stessu? Eccu una di e dumande ch'ellu avia fattu. Iè, sinu à l'astr'eri, quand'ellu parlava ci era una bella musica in fondu chì ghjè stata rimpiazzata oramai da un rimore di cazzarole, assai pisivu, ma ch'ellu trascina quantunque perchè, secondu ellu, ferma u solu candidat u LR à pudè fà fiascà u riturnu di a manca o a vittoria di i currenti stremi. U solu candidat u capace d'addirizà a Francia, in quantu à l'ecunomia, l'impiegju è a securità, per chì tuttu ognunu abbiu una scianza di riesce ind'a sucetà. Sta situazione ch'ellu cunnosce oghje François Fillon a qualifichighja, ellu, di colpu di Statu stituzionale. Ma vole quantunque cuntinuà, ricunniscendu chì travaglià cù a so famiglia era un sbagliu è scusendu si inversu i Francesi à quale ùn li piacenu più ste pratiche. Hà cunfurtatu dinù a so vulintà di vince e prussime elezzione presidenziale. In tutti i casi, pudimu esse ne sicuri, a pulitica francese hè ind'un gattivu statu è ùn surterà triunfante cù tutte isse storie. Perchè ci hè Fillon, ma ci hè ancu à Macron, Mélenchon o Marine Le Pen chì anu tutti un raportu particulare cù u soldu publicu. Sò ind'un imbrogliu tamantu l'elettori! Risicighja d'esse difficiule u svegliu l'8 di maghju... ■

Vous vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ☉

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Lecca,

Tim Leoncini, Michel Mastracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,

partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



LA GARANTIE JEUNES À AJACCIO



Bilan très positif pour les premiers mois

Le député-maire de la ville et le préfet de Corse-du-Sud ont fait le bilan : le dispositif de lutte contre le chômage chez les jeunes semble porter ses fruits à Ajaccio. Depuis sa mise en place en septembre dernier, 15 jeunes ont trouvé un emploi.

Accompagner les jeunes en décrochage vers l'emploi. Tel est l'objectif de la Garantie jeunes. Ce dispositif novateur, créé par le gouvernement à titre d'expérimentation en janvier 2013, dans le cadre de son plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, tend à se déployer partout depuis janvier. À Ajaccio, il a été mis en place au sein de la mission locale en septembre dernier. Bernard Schmelz, préfet de la Corse-du-Sud et Laurent Marcangeli, député-maire de la ville, ont fait le bilan de ces premiers mois d'existence.

L'originalité de la Garantie jeunes réside en ce qu'elle permet à la fois à des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études d'accéder à de premières expériences professionnelles grâce à des immersions en entreprises ou des formations, et à leur verser une allocation de 471€ en appui de cet accompagnement.

« C'est un dispositif très exigeant. Pour les jeunes parce qu'ils sont en situation d'emploi, ils ont des horaires à respecter, des codes de comportement à observer, et ils sont vraiment encadrés de très près. Mais aussi pour les personnels des missions locales qui doivent vraiment suivre individuellement chaque jeune car c'est un dispositif à la carte », explique le préfet, poursuivant : « Ce dispositif est pleinement justifié parce qu'il est précisément destiné à des jeunes qui, sans de bons accompagnements, auront les plus grandes diffi-

cultés à s'insérer professionnellement ».

Et la formule semble porter ses fruits. Dans la cité impériale, la Garantie jeunes a déjà touché une cinquantaine de jeunes et tire un premier bilan très positif avec 65 immersions en entreprises, sept entrées en formation et 15 emplois décrochés entre septembre et décembre. « On peut toujours faire mieux, mais pour un début c'est déjà très satisfaisant », se réjouit Laurent Marcangeli. « À un moment où l'emploi des jeunes est une véritable préoccupation, c'est un signe d'espoir », appuie-t-il, visiblement conquis par le dispositif. Florian Guillaume, l'un des jeunes Ajacciens passé par la Garantie jeunes en parle comme d'un déblocage. « Je n'arrivais pas à trouver d'emploi. Je manquais de confiance en moi, je ne parlais pas beaucoup. Grâce à mon immersion en entreprise, j'ai vu que je pouvais être moi-même et avancer », témoigne-t-il. Aujourd'hui le jeune homme est en passe de signer un CDI dans l'entreprise où il a effectué son immersion. Une réussite flagrante. « Désormais, j'ai à mon tour envie d'aider les autres jeunes qui manquent de confiance en eux », sourit-il.

Espérant bien poursuivre ses bons résultats, depuis début janvier la mission locale d'Ajaccio accueille chaque mois une nouvelle promotion de 17 jeunes, avec pour objectif affiché 204 entrées dans le dispositif pour l'année 2017. ■ Manon PERELLI

MUNTICELLU

L'OEHC lance le projet de réseau

Le 3 février, Saveriu Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC), était en Balagne.

Première étape d'une série de visites sur l'île visant à évaluer les projets potentiels d'aménagement du territoire et de desserte en eau sur les différents secteurs de l'OEHC et à présenter les nouveaux équipements de protection individuelle des agents.





Photo Manon Perelli

CHÔMAGE

Du mieux pour l'emploi en 2016

400 demandeurs d'emploi de moins en Corse sur l'année écoulée, soit un recul de 2,1%. Après huit ans de hausse consécutives, 2016 marque une amélioration sur le front de la lutte contre le chômage dans l'île.

Pour Pierre Peladan, directeur régional de Pôle Emploi, et Géraldine Bofill, directrice de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Corse, les chiffres régionaux de l'emploi pour 2016 indiquent que si l'inflexion de la courbe du chômage reste cantonnée à 2,1%, l'année écoulée est encourageante. «*Depuis 2008, on n'avait pas eu une telle évolution sur un an. C'est quelque chose d'important qui s'inscrit dans la tendance nationale*», souligne la directrice de la Direccte, ajoutant que l'embellie profite surtout aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de longue durée. «*Par contre, on a toujours une hausse pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, qui reste problématique*», déplore-t-elle, notant toutefois «*On a connu des hausses annuelles de plus de 20% et nous sommes à 7% en 2016, donc quelque part il y a une amélioration*».

Outre la tendance nationale, plusieurs facteurs expliquent ces chiffres. «*D'une part l'effet de la reprise économique. Par ailleurs, il y a les effets du plan 500 000 formations supplémentaires. Dans notre région nous avons pratiquement doublé le nombre d'entrées en formation pour 2016. Il y a aussi le dispositif*

d'aide à l'embauche pour les PME, à travers lequel près de 10 000 personnes sont passées en Corse», énumère Pierre Peladan, tempérant pour ce dernier point: «*Malheureusement, sur ce dispositif on a 70% de CDD et 30% de CDI, alors que l'inverse se produit au national. Donc il faudra essayer d'améliorer cette tendance sur le premier semestre 2017, puisque cette aide est reconduite jusqu'au 30 juin*».

Autre fait notable, un contraste très marqué entre les deux départements. «*Cela fait 6 mois consécutifs que la Haute-Corse se différencie très nettement de la Corse-du-Sud par des chiffres plus favorables à l'emploi et tire la tendance régionale*», note Géraldine Bofill. Là où les chiffres du chômage sont à la baisse dans les deux départements, la Haute-Corse a de meilleurs résultats, et dans certains cas ses chiffres sont à la baisse alors qu'ils progressent en Corse-du-Sud. Sur un an, on compte 660 chômeurs de moins en Haute-Corse, tandis que la Corse-du-Sud enregistre 275 de plus. Enfin, les chiffres montrent une augmentation du recours au détachement de salariés étrangers avec 3195 déclarations de détachement, dont les trois quarts en Corse-du-Sud, et 70% dans le BTP. ■ Manon PERELLI

d'eau brute

Les besoins se situent à Munticellu, au niveau du lieu-dit Fiumiale, avec vingt demandes en eau brute. Le président et les agents de l'OEHC se sont donc rendus sur place afin d'évaluer les potentialités et les conditions que nécessiteraient le lancement du projet. Celui-ci prévoit le raccordement de deux kilomètres de canalisation au réseau d'eau déjà existant pour desservir en eau les agriculteurs de la zone, soit environ 30 hectares de terrains. Autre bénéficiaire, la mairie qui installerait deux bornes incendie sur le secteur. «*C'est un vaste projet et relativement coûteux. Il faudra compter en effet entre 200 000€ et 250 000€, c'est pourquoi nous essayons de développer l'aspect commercial et regrouper un maximum de monde. Une fois le projet finalisé, nous pourrions lancer un marché d'ici un an environ*» explique le chef de projet du service ingénierie de l'OEHC, Laurent Vagelli. Selon Saveriu Luciani, une telle opération «*permet de rappeler l'intérêt que porte l'Exécutif de Corse à l'aménagement du territoire. Il permet de rappeler aussi la vocation première de l'office hydraulique qui est de répondre à la de-*

mande d'aménagement du territoire mais aussi aux demandes sociales et économiques de ce pays et par ce type de projet, qui a réellement valeur d'exemple, nous répondons présent.» Saveriu Luciani a poursuivi sa visite au barrage d'E Cotule où il a remis les équipements de protection individuelle aux agents de terrain. Des tenues de travail plus modernes et qui permettront aux employés de l'office d'avoir plus de visibilité et d'être mieux reconnus lors de leurs interventions. S'il ne faut pas y voir un signe de rupture avec l'ancienne mandature, ces équipements vont permettre de donner une nouvelle image à l'office, souligne son président: «*Il y a une vision politique très précise pour la nouvelle mandature. Aujourd'hui nous devons croire en notre destin. Si nous sillonnons la Corse pour montrer ce projet, c'est pour dire aux Corses nous vous soutenons et vous accompagnons dans vos projets*». D'autres réunions sont prévues dans toute l'île et bientôt les tenues bleues des agents de l'OEHC seront incontournables. ■ Pierre PASQUALINI

PRIKRA



ÉCONOMIE CORSE

Un long tunnel noir?

Photo Tim leoncini

Loin de marquer le pas, les défaillances d'entreprises se sont accélérées en 2016. Du moins, à rebours de la tendance hexagonale, pour la Corse. Et selon Jean-Marc Cermolacce, président du Tribunal de commerce de Bastia, il ne faut guère compter sur un renversement de tendance à court terme.

Les chiffres viennent de tomber. Ils émanent de la Conférence générale des Tribunaux de commerce : partout en France, les défaillances d'entreprises [c'est-à-dire la mise en œuvre de procédures de redressement judiciaire en cas de cessation de paiement] connaissent une baisse notable, évaluée à 8,6%. Partout, sauf en Corse où la hausse est considérable : 23,6%! Pour Jean-Marc Cermolacce, président du Tribunal de commerce de Bastia, cette situation, tout à fait dramatique, n'a rien de surprenant : d'année en année, les choses se dégradent, et rien, en l'état, ne permet d'envisager d'amélioration. « Depuis maintenant 4 ou 5 ans, la Corse est entrée dans une phase de paupérisation, remarque-t-il. Ce concept caractérise parfaitement la réalité de notre situation : l'appauvrissement continu, dans la durée, de l'ensemble de la société, avec un chômage structurel lourd, durable malgré l'artifice des emplois aidés ou financés par l'argent public, une précarité galopante – de plus en plus de personnes vivent sous le seuil de pauvreté –, des finances publiques qui se dégradent avec des collectivités locales de plus en plus endettées, et des marges de manœuvre de plus en plus limitées... Nous connaissons aussi un phénomène démographique lourd de conséquences avec l'apport d'une population qui ne fait que contribuer davantage encore à l'appauvrissement moyen. On constate, de manière générale, une baisse incontestable du niveau de vie et du pouvoir d'achat. Ce sont bien les éléments caractéristiques d'un phénomène de paupérisation. C'est d'autant plus inquiétant que rien ne permet d'espérer un retournement de tendance à court terme. »

Avec, en 2016, un nombre global d'ouverture de procédures en hausse de 48 % pour le seul Tribunal de commerce de Bastia, le constat est amer. « En Corse le secteur productif est quasi inexistant, la baisse de la commande publique handicape considérablement le BTP, le tourisme connaît une activité saisonnière certes soutenue, mais trop souvent subie même si, heureusement, la tendance est plutôt encourageante. Reste que cette activité dépend souvent de paramètres extérieurs



Photo Claire Giudici

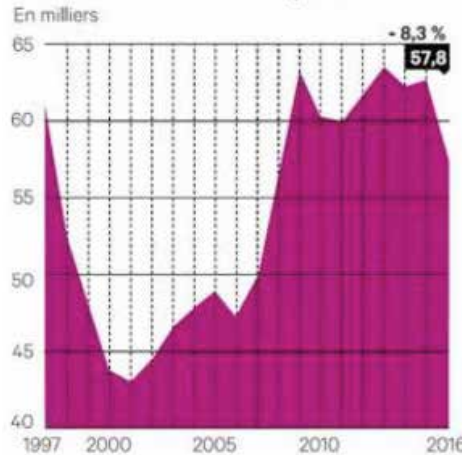
Les chiffres

Le nombre global de procédures ouvertes en 2016 a connu une forte hausse: il est passé de 169 à 149 de 2014 à 2015 le tribunal de commerce a clôturé 2016 avec 222 procédures ouvertes soit une hausse de plus de 48%. Au total, ce sont 177 liquidations qui ont été prononcées, contre 134 en 2015 et 148 en 2014. En 2014, 18 plans de redressement avaient été accordés, puis 14 en 2015.

En 2016, il y en a eu 28. Le nombre de déclarations de cessation de paiement a légèrement diminué, passant de 83 à 73, mais le nombre des assignations en redressement ou liquidation judiciaire a, lui, fortement augmenté passant de 87 à 172 (dont 73 émanant de l'Urssaf). Le nombre de demandes de résolution de plan reste stable à 22. Parallèlement, le nombre des immatriculations de sociétés continue d'augmenter fortement: 1212 en 2014, 1376 en 2015, 1604 en 2016. Les radiations augmentent légèrement, passant de 606 à 628. Le nombre de clôtures a chuté de 185 à 141. On note enfin une forte augmentation des injonctions de payer: 1316 en 2014; 1284 en 2015; pour arriver à 1473 en 2016.

Autres données, celles communiquées par Corsica Statistica, relatives aux défaillances d'entreprise au 3e trimestre 2016 et basées sur les chiffres fournis par la Banque de France. L'an passé, à la fin septembre, le cumul sur 12 mois du nombre de défaillances d'entreprises était de 431 (230 en Corse-du-Sud et 201 en Haute-Corse), et en Corse-du-Sud la progression enregistrée sur un an était de 14 points supérieure à celle de la Haute-Corse. Sur cette même période, les tribunaux d'Ajaccio et Bastia avaient jugé 195 procédures de liquidation judiciaire, soit une augmentation de 36%. Par ailleurs, trois secteurs d'activité totalisaient plus de 70% des défaillances: la construction (35,1%), le commerce et la réparation automobile (18,4%) et l'hébergement et la restauration (17,4%).

Les défaillances d'entreprises



En milliers par région et évolution 2016/2015 en %



sur lesquels nous n'avons aucune prise et qui peuvent à tout moment modifier la tendance. Je compare souvent la Corse à un avion dont l'un des moteurs - le BTP - serait en panne. Qu'advierait-il si le moteur tourisme venait à avoir quelques ratés? L'avion perdrait dangereusement de l'altitude C'est à cela qu'on mesure la vulnérabilité de nos entreprises et de nos commerces, encore cruellement rappelée à l'occasion d'événements dramatiques comme les récentes inondations.»

Vulnérabilité qui, pour le Tribunal de commerce, se détermine au moment où l'on atteint le déclenchement de la procédure, c'est-à-dire au moment où l'entreprise se trouve en cessation de paiement. «L'appréciation de cet instant demeure un enjeu crucial, surtout dans la perspective d'un sauvetage futur. L'idéal serait de parvenir à une politique de prévention optimale pour marginaliser ces situations. La loi en offre les moyens, mais ils sont trop peu connus et il convient d'en expliquer les fonctionnements pour qu'ils entrent dans les mœurs. Reste que la réalité est parfois tout autre: dans bien des cas, on ne peut que difficilement déceler la survenue de cette cessation de paiement.» En effet, pour anticiper le mécanisme, il faut au préalable une tenue de comptabilité des plus rigoureuses. Et souvent, le tribunal ne peut que constater le non-respect de ces règles de base. Lui reste alors à mesurer l'exigibilité d'un passif, la disponibilité d'un actif... Un exercice difficile, quand il

faut traduire ces notions dans le concret de l'entreprise, confrontée aux réalités des difficultés économiques. D'autant qu'il s'agit de situations parfois complexes, mettant aussi en jeu l'avenir des individus...

«Pourtant, sous ce ciel sombre il y a tout de même quelques sources d'optimisme, conclut Jean-Marc Cermolacce. Dans les transports maritimes, les choses ont commencé à évoluer et nous avons enfin rompu avec des décennies de calvaire pour notre économie. Dans le transport aérien, l'arrivée de grandes compagnies permet de relier la Corse aux métropoles européennes. C'est également un point positif. Puis il y a l'éclosion de nombreuses start-up. Sans doute est-ce la démonstration d'un nouvel esprit d'entreprise chez nos jeunes qui perçoivent la nécessité de vivre pleinement l'aventure numérique, celle du monde d'aujourd'hui. Nous sommes vraisemblablement entrés dans une phase nouvelle: celle de la mutation de notre modèle économique, certes lente, mais peut-être, par absolue nécessité, bel et bien amorcée. C'est dans ce cadre, plus que jamais, que la réflexion sur un statut fiscal et social pérenne pour la Corse demeure ouverte, statut qui permettrait d'abord de sauver l'existant - comme ce fut le cas avec la zone franche -, puis de booster le développement et l'investissement comme le permet le crédit d'impôt, et enfin de favoriser clairement les orientations économiques retenues.» ■ Claire GIUDICI

«Nous sommes vraisemblablement entrés dans une phase nouvelle: celle de la mutation de notre modèle économique»

ÉCONOMIE CORSE (SUITE)

Un long tunnel noir? Des outils pour anticiper

Un nombre de procédures collectives impressionnant et pourtant...

La loi de 2015 et les suivantes ont largement mis l'accent sur le renforcement de la prévention.

Petit récapitulatif des outils mis en place par le législateur dans le but de permettre aux dirigeants d'entreprise d'anticiper.

«*L'esprit de la loi a beaucoup évolué au fil du temps, remarque Maud Giovannangeli-Santini, avocate spécialiste en droit commercial et procédures collectives. Le législateur donne maintenant la primauté aux perspectives économiques et sociales. L'objectif étant d'appréhender les difficultés avant qu'elles ne deviennent prévisibles et avant même qu'elles ne se traduisent en trésorerie.*» Les outils qu'offre la loi se présentent comme de véritables «*machines à anticiper*». Ainsi, en fonction de la situation dans laquelle se trouve une entreprise et selon la gravité ou la nature de ses difficultés, il peut être opté pour l'une des diverses solutions que l'avocate détaille.

Il peut s'agir de la désignation d'un «*mandataire ad hoc*», demandée par voie de requête ou référé au président du tribunal. Ce mandataire aura pour tâche d'aider les dirigeants dans la recherche d'une solution. Sa mission varie en fonction des solutions envisageables.

Autre possibilité, la conciliation: en l'absence de cessation des paiements ou de cessation des paiements récente (moins de 45 jours), le dirigeant peut saisir le président du tribunal par voie de requête. Le conciliateur recherchera un accord avec les créanciers (dans un délai de 4 mois, plus 1 mois le cas échéant). À ce terme, un accord de conciliation doit être trouvé. Si au cours de la conciliation interviennent une mise en demeure ou les poursuites d'un créancier, le président du tribunal peut, après avis du conciliateur et dans la limite de 2 ans, reporter ou échelonner le paiement des sommes dues. En cas de succès de la conciliation, l'accord est constaté par le président, qui lui donne force exécutoire. En cas d'échec, si l'entreprise est en état de cessation des paiements, on aura selon la situation, ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Il existe ensuite deux types de procédures de sauvegarde. La sauvegarde financière accélérée (SFA) qui est originale mais très marginale et inusitée en Corse, concerne des entreprises ayant un chiffre d'affaire de plus de 3 M€ ht, un nombre minimal de salariés et se présente dans des conditions très limitatives (comptes certifiés par un commissaire aux comptes et mise en place de comités de créanciers...).

Puis il y a la sauvegarde classique. Elle relève de la seule initiative du dirigeant. Il doit justifier de difficultés qu'il n'est pas en mesure de surmonter et pouvant le conduire à la cessation des paiements. Mais il ne faut pas que cette cessation soit intervenue. (De la conciliation à la sauvegarde, il existe une passerelle). Le tribunal rend un jugement d'ouverture de la procédure qui fait l'objet de publicité dans un journal d'annonces légales. Si la cessation des paiements intervient, la procédure peut être convertie en redressement judiciaire, il en est de même s'il apparaît que la cessation des paiements date de son ouverture, le tribunal peut corriger. En

l'absence de cessation des paiements, seul le débiteur peut demander la conversion. Si la procédure suit un cursus normal, le dirigeant doit présenter des propositions aux créanciers dans un délai de 2 mois renouvelables. Ces derniers disposent d'un délai de 20 à 30 jours pour se prononcer. Le juge commissaire désigné par le tribunal peut demander à voir augmenter le délai à la demande du débiteur ou de l'administrateur s'il en a été désigné un. Liberté est laissée dans la négociation pour élaborer le contenu du plan et contractualiser la procédure. Le plan de sauvegarde a un caractère judiciaire: il est arrêté par le tribunal, qui le rend opposable à tous. S'il n'est pas présenté de plan en temps utile, le tribunal peut clôturer la procédure. En cas d'incident de paiement au cours de l'exécution du plan, le commissaire à l'exécution qui avait été désigné par le tribunal peut procéder au recouvrement des dividendes impayés. En cas d'incident persistant le tribunal peut prononcer la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. ■ CG



Photo Claire Giudici

« L'objectif étant d'appréhender les difficultés avant qu'elles ne deviennent prévisibles et avant même qu'elles ne se traduisent en trésorerie. »

AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 418.000 € HT)

CCI2B/DC/2017.012

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur/Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Fourniture et de pose de banques d'embarquement pour l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Lieux d'exécution : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Fourniture

Nomenclature Européenne CPV : 39172000-8 / Comptoirs /

Caractéristiques principales :

Il s'agit notamment de procéder à la dépose de la totalité des banques existantes, y compris tous accessoires et pièces de fixation au sol et la fourniture et la pose de 5 banques d'embarquement [4 en remplacement des existantes et 1 supplémentaire].

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 121, 27 et 34.1.1^a] du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement couteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : 28 février 2017 à 10h00

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * des garanties et de la capacité économique et financière,
- * des capacités techniques et professionnelles du candidat,

.../...

* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.
CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 70% ;

* Valeur technique : 30 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Les caractéristiques techniques des banques d'embarquement ;
- La méthodologie adoptée pour le maintien des conditions opérationnelles de l'aéroport ;

- Les moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution du marché ;
- Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;
- Le délai de livraison global incluant les délais d'approvisionnement et de préparation.

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.012

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 février 2017

N° 63



AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. Le Président du Conseil Départemental
Direction des parcs, des ateliers et de la logistique
Palais Lantivy - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 83 24

Référence acheteur : A00AP2017015

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Accord-cadre pour l'achat de produits de marquage routier pour le service du parc de la voirie Départementale de la Corse du Sud (2 lots)

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Achat de produits de marquage routier solvantés pour travaux de signalisation horizontale effectués par le service du parc de la voirie départementale de Corse-du-Sud

Lot N° 2 - Achat de produits de marquage routier à l'eau pour travaux de signalisation horizontale effectués par le service du parc de la voirie départementale de Corse-du-Sud

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 20% Visibilité
- 20% Adhérence
- 20% Temps de séchage
- 10% Délai de livraison
- 30% Prix

Remise des offres : 06/03/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 03/02/2017

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>



AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)

CCI2B/DC/2017.010

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicataire :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché :

Travaux de traitement des structures métalliques de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45442121-1 / Travaux de peinture de structures /

Caractéristiques principales :

Il s'agit des travaux de réfection de peinture des couvertures partielles et des charpentes extérieures de l'aéroport de Bastia-Poretta.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement couteux l'exécution de la prestation.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 1er mars 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- de leurs garanties financières
- de leurs Capacités techniques

.../...

- de leurs Compétences et moyens professionnels
- de leurs Références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- * Prix : 50 % ;
- * Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- * Les caractéristiques techniques des produits à appliquer y compris les références ISO associés ;
- * La méthodologie adoptée pour le maintien des conditions opérationnelles de l'aéroport ;
- * Les moyens humains et matériels mis à disposition ;
- * Planning et Délais : 10%
- * Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;
- * Le délai de livraison global incluant les délais d'approvisionnement et de préparation.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.10

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou
téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia
Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le[s] détail[s] d'introduction des recours :

- * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
 - * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
 - * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
 - * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique
- Date d'envoi du présent avis à la publication :** 07 février 2017

N° 69

COMMUNE DE CASTELLARE DI CASINCA

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU DIT PORTONE

Par arrêté n°1/2017 en date du 3 février 2017 le Maire de Castellare di Casinca a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion du chemin rural au lieu dit Portone.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 2 mars 2017 au vendredi 17 mars 2017 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Castellare di Casinca du **jeudi 2 mars 2017 au vendredi 17 mars 2017 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur **Thomas ORSINI** est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra le public le jeudi 2 mars 2017 et le vendredi 17 mars 2017 de 10h à 12h à la Mairie de Castellare di Casinca, place sainte Marguerite, 20213 Castellare di Casinca.

Avis envoyé le 3 février 2017 à la publication .

AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)

CCI2B/DC/2017.013

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché :

Travaux de désamiantage et de démolition d'un hangar situé dans le périmètre de la concession aéroportuaire de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia-Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

45262660-5 / Travaux de désamiantage

45111100-9 / Travaux de démolition

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux de désamiantage et de démolition d'un hangar, et notamment la consignation des réseaux électriques et fluides avant tous travaux, le désamiantage de la toiture en tôles, la dépose et évacuation de divers petits équipements, et installations électriques, des portes existantes, des murs existants de toute nature, la démolition des socles maçonnés, de la charpente et ossature métallique existante, du dallage intérieur du bâtiment, des fondations existantes, le nettoyage et nivellement des zones démolies après démolition et le tri des déchets et l'évacuation à la décharge.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 27, 34.I.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution de la prestation.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

* Crédits ouverts aux sections : 130.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi, que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Son attestation de Certification AFNOR ou QUALIBAT ou équivalent à la norme NF X 46-010,

- Son attestation de qualification 1552 relative au traitement de l'amiante.

La présentation d'une liste de Références de chantiers de désamiantage exécutés durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution ;

.../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 1er mars 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties financières,

- Capacités techniques,

- Compétences et moyens professionnels,

- Certification AFNOR ou QUALIBAT ou équivalent à la norme NF X 46-010,

- La qualification 1552 relative au traitement de l'amiante.

- Références de chantiers de désamiantage exécutés durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 50% ;

* Valeur technique : 40% ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* Organisation humaine et administrative (équipe de chantier, organigramme et CV des personnels pressentis ;

* La méthodologie de travaux (présentation de la méthodologie des travaux avec la prise en compte des procédures administratives et juridiques avant travaux, l'installation de chantier, la prise en compte des procédures qualité, sécurité et environnement, l'accès au chantier et aux aires de chantier, la présentation du procédé de désamiantage, méthodologie du maintien des conditions opérationnelles de la plate-forme aéroportuaire) ;

* Les moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution de la prestation ;

* Planning et Délais : 10% ;

* Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;

* Le délai d'exécution.

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.13

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou
téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 février 2017

N° 71

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Pouvoir adjudicateur : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse

2. Objet du marché : Fourniture et livraison de titres restaurant pour les fonctionnaires du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

Code CPV : 66133000-1

3. Mode de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

4. Attribution du marché : Edenred France - 166-180 Boulevard Gabriel Péri
92240 Malakoff

Montant prévisionnel annuel : 34.188 € TTC

5. Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2017

CASA LORELLO

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : 1, rue Abbatucci
20200 Bastia
Siège de liquidation :
1, rue Abbatucci - 20200 Bastia
RCS Bastia 750 266 801

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 octobre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Xavier GRIMALDI, demeurant 34 avenue des Roses - 93250 VILLEMOMBLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue Abbatucci 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

SCI OPERA

Société Civile en liquidation
Au capital de 10.000 €
Siège social : Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
483 605 762 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 19 janvier 2017, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur, Monsieur REZZONICO Marco ;
- prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

PATRIMOINE IMMOBILIER CORSE

Résidence Casaiola - Bât A
20200 Bastia - RCS 383 579 430

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr POGGIOLI Joseph et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation nul et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

PATRIMOINE IMMOBILIER CORSE

Résidence Casaiola - Bât A
20200 Bastia - RCS 383 579 430

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Mr POGGIOLI Joseph né Je 09-03-1956 à Patrimonio (2B) demeurant A Patrimonio, 20253 Patrimonio a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2016 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

RECTIFICATIF**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE", N° 6639 du 11/11/2016, concernant le transfert de siège social et le changement de président de la SAS "LE CAFE DES VOYAGEURS",

Il fallait lire :

Aux termes d'une délibération en date du 06/01/2017

Au lieu de :

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2016

Pour avis, La Présidence.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 01/02/2017, concernant la société LES BERGERIES NEUVES, lire date de création le 24/01/2017 adresse du siège social et du Président Zonza 20144 St Lucie de porto Vecchio en lieu et place de date de création 15/01/2017 adresse du siège social et du président 20144 St Lucie de Porto-Vecchio.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE**DOMAINE GUISSANI PAOLI**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000.00 €
Siège social : Campo Maggiore
Marine de Farinole, 20253 Farinole
809 426 976 RCS Bastia

D'un procès-verbal du Président du 30 octobre 2016, il résulte que : Monsieur le président, associé unique, statuant dans le cadre des dispositions l'article L.223-42 du Code du Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

"ICN" TEL 04 95 32 04 40
FAX 04 95 32 02 38

LES FILMS DU TOURBILLON

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 €
Siège social :
Chez Monsieur Laurent BILLARD
Route de Sainte Restitute
20214 Calenzana
428 611 016 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2016 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.



Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 7 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
ja@corse-information.info
55 mm

SENS UNIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90.000.00 €
Siège social : 12, Bd Wilson Calvi
20260 Calvi
378 534 390 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2016 : - Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

**LE TIRE BOUCHON**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.00 €
Siège social : 15, rue Clémenceau
20260 Calvi-431560689 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2016 : - Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Liquidation Judiciaire Simplifiée
SARL Balagne Vacances (SARL)
Lieu-dit Ondari
Route du Bord de Mer - 20260 Lumio
RCS Bastia B 789 595 998,
2012 B 484

Dépôt de l'Etat des Créances et du Projet de Répartition

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 27/01/2017, l'Etat des Créances complété par le Projet de Répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

AVIS DE CESSIION

Maître Roger TAFANI,
Notaire à MONTE, Haute-Corse,

Suivant acte reçu par Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 28/01/2017, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 6 Février 2017, dossier 2017 03777, référence 2017, n° 00050, la société dénommée SAN CIPRIANU MARINE, société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à LECCI (20137), Saint Cyprien, identifiée sous le numéro SIREN 383593456 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO, a vendu à la société dénommée SCM, société par actions simplifiée, au capital de 5.000,00 €, dont le siège social est à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO (20144), Petra Pinzuta, identifiée sous le numéro SIREN 817 621 063 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO, un fonds de commerce de réparation, achat, vente de bateaux et accessoires, réalisation de travaux maritimes de toute nature, exploité à Lecci, Corse du Sud, dans des locaux sis au rez de chaussée d'un immeuble cadastré section AH numéros 300, 331 et 338, dans le lotissement « Domaine de San Ciprianu di Lecci », carrefour de Saint Cyprien, connu sous le nom de « San Ciprianu Marine » pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro RCS B 383 593 456, moyennant le prix de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-trois euros (299733,00 €); entrée en jouissance 28 janvier 2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Joseph MELGRANI, notaire associé à AJACCIO, 20000, 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), et pour la correspondance en l'office notarial.

Pour unique insertion, le notaire.

N° 98



Maïtre Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par acte S.S.P. en date à BASTIA du 02.02.2017, la société « AUDIT COMP-TABLE ORGANISATION », SARL au capital de 40.000 € ayant son siège 2 av. Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA [RCS BASTIA 419 788 708] a cédé à la société « CABINET FABIANI », SARL au capital de 180.000 € ayant son siège Résidence Les Jardins de Toga, 20200 BASTIA, son fonds libéral d'expertise comptable, sis et exploité 2 av. Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA. Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 200.000,00 €. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extrajudiciaire ou par courrier en RAR, chez Maître Bernard ROUSSEL, Mandataire de Justice, Immeuble U Boscu d'Oru, 20200 PIETRANERA.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

DERNIERES MINUTES

N° 99

JPM 2B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Résidence Plein Soleil,
Bâtiment B - 20600 Bastia
RCS Bastia 815 186 473

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2017, l'actionnaire unique a décidé à compter de ce jour :

- de supprimer l'ancien objet social et de le remplacer par le suivant :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,
- d'adopter une nouvelle dénomination sociale : **CLG INVESTISSEMENT**

- de transférer le siège social et l'établissement principal de : Résidence Plein Soleil, Bâtiment B, 20600 BASTIA à **Route de Vico 20118 SAGONE (Commune de Vico)**

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 815 186 473 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

- de nommer en qualité de nouveau président Mr Pierre, Toussaint GAFFORY demeurant Route de Vico 20118 SAGONE, pour une durée illimitée en remplacement de Mr José MALPELLI démissionnaire.

et de modifier en conséquence les articles 2, 3, 4 et 28 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 100

CYRNEOTEL

Société par Actions Simplifiée
Route de Pietramaggiore
20260 Calvi - Bastia 301 711 768

LES ARBOUSIERS

Société à Responsabilité Limitée
Domaine de Précoggio
Route de l'Aéroport - 20260 Calvi
Bastia 493 770 689

AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE "LES ARBOUSIERS" PAR LA SOCIETE "CYRNEOTEL"

1) Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi (Corse), du 6 janvier 2017, la Société "CYRNEOTEL" et la société "LES ARBOUSIERS" ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société "LES ARBOUSIERS" par la société "CYRNEOTEL".

La société "LES ARBOUSIERS" ferait apport à titre de fusion à la société « CYRNEOTEL » de la totalité de son actif [945.324 €] à charge de la totalité de son passif [- 563.856 €], la valeur nette des apports s'élevant à 381.468 €.

Il a été stipulé dans le projet de fusion que le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens apportés auront pu faire l'objet entre le 1ER avril 2016 et la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la société bénéficiaire de l'apport.

2) La société absorbée détenant la totalité des titres de la société absorbante, cette dernière procédera dans un premier temps à une augmentation de son capital à hauteur d'un montant total de 38.110 € par la création et l'émission de 250 actions nouvelles de 152,44 de valeur nominale. Ce capital sera ensuite réduit d'un montant de 44.210 € par voie d'annulation de ses propres actions (290 actions), à la suite de l'apport de la société absorbée.

3) A la suite de ces opérations, il en résultera un écart négatif de 557.732 €. Les créanciers de la société "CYRNEOTEL" ainsi que ceux de la société "LES ARBOUSIERS", société absorbée, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la loi.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA

Pour Insertion,

N° 101

CORS'AM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : Route Nationale 196,
Santa Giulia - 20110 Propriano
821762549 RCS de Ajaccio

Suivant délibération du 17 janvier 2017, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment" et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis,
le Président.

N° 102

Mairie de PASTRICCIOLA - 20121 PASTRICCIOLA

Tél : 04 95 28 91 85

Email : mairiedepatricciola@orange.fr

La commune de Pastricciola recherche :

Un concessionnaire de gestion du gîte pour avril 2017

Délégation de Service Public par concession pour la commercialisation, la gestion, l'exploitation d'un gîte communal d'une capacité de 18 lits (en superposition)

Le dossier de candidature, qui comprend le cahier des charges et le règlement de la consultation est à retirer à la mairie.
Fin du dépôt des offres : le jeudi 02 mars à 12h00

N° 103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/02/2017, il a été constitué une société **Dénomination sociale : EXPRESS 7** **Siège social :** Lieu dit les amandiers Vigna Piana, 20167 AFA **Forme :** SAS Capital : 100 Euros **Objet social :** distribution de prospectus, flyers, dépliants **Président :** Monsieur Jean-Jacques, Michel LECA demeurant : Lieu dit les amandiers Vigna Piana, 20167 AFA élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.



N° 104

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 février 2017 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société Civile Immobilière **DENOMINATION :** LINAMAX **SIEGE SOCIAL :** 38 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA

OBJET : L'acquisition, la construction, la vente, de tous ensembles immobiliers, qu'ils soient à usage commercial, industriel ou d'habitation, leur exploitation sous toutes formes, en particulier la location. Leur gestion ultérieure et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **CAPITAL :** 200 € [Deux cents euros]. **GERANCE :** Monsieur ABIB Stéphane, Mustapha, demeurant 38 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA Né le 26 janvier 1977 à Alger [Algérie], de nationalité Française

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis,
le représentant légal.

N° 105

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 04/02/2017, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI BATICANTONE

Objet social : Acquisition de droits réels d'un immeuble

Siège social : 1 Lotissement Linaccio - 20220 Monticello **Capital :** 10.000 €.

Durée : 99 ans. **R.C.S :** BASTIA

Co-gérants :

- Monsieur Joao FERREIRA de AMORIM demeurant 1 Lotissement Linaccio - MONTICELLO

- Monsieur Carlos TEIXEIRA BARBOSA demeurant Lieu Dit Figarella, Route de Moncale - CALENZANA.

N° 106

HYPPOPOTABEACH

S.A.R.L. au capital de 7.500 Euros
Siège Social : Centre Commercial
"A Viva" - 20166 Porticcio
R.C.S. : Ajaccio 444 924 260

Aux termes d'une délibération en date du 03/02/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Chantal, Marie, Madeleine ROUSSEL (épouse CAU) de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Simon, Pierre PAPINI demeurant Capparone 20129 BASTELICACCIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis,
La Gérance.

N° 107

SOCIETE PARADISU BIANCU

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/01/2017, il a été créé une Société par Actions Simplifiée dénommée « PARADISU BIANCU »

Objet social : La gestion de ses immeubles par locations saisonnières.

Siège social : Porto Vecchio [20137] Casetta Bianca-Route de Palombaggia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital social : 4000 € en numéraires libéré entièrement

Monsieur Pierre-François GOTTARDI, demeurant à Porto Vecchio [20137] Casetta Bianca-Route de Palombaggia est nommé **président** de la société pour une durée de 4 ans

Agrément des cessions à la majorité des ¾ des actions

Exercice social clos le 30/06/2018
Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

1,3 Les chiffres de la semaine

M€ par an pour favoriser la mobilité de 35 000 retraités. Le projet formulé par la commission ad hoc dédiée à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités de Corse sera soumis à l'Assemblée de Corse.

52,13 Les chiffres de la semaine

% des suffrages exprimés [59,28% chez les cadres, 50,93% chez les non-cadres] : victoire du Syndicat des travailleurs corses (STC) à l'élection régionale corse des TPE. Au plan national, le STC obtient 1,07% des voix.

5 Les chiffres de la semaine

points de part d'audiences supplémentaires en 2016, par rapport à 2015, pour le JT de France 3 Corse Via Stella, selon l'enquête Médiamétrie. L'audience de la chaîne progresse sur tous les créneaux horaires.

ISULA SURELLA Gagnant-gagnant?

Comment trouver un milliard d'euros afin de faire bénéficier les petites et moyennes entreprises sardes de réduction de charges? Selon le mouvement politique sarde La Base, ce n'est pas vraiment compliqué. Il suffirait pour cela que la Région autonome de Sardaigne conclue un accord avec le groupe Saras qui raffine le pétrole brut en produits pétroliers à la raffinerie de Sarroch, sur la côte sud-ouest de l'île et représente environ 15% de la capacité totale de raffinage de l'Italie. Saras est la plus importante industrie de Sardaigne et «pèse» à elle seule un tiers du PIB sarde: 12 Md€. Aux termes de cet accord, l'entreprise transférerait dans l'île ses dépôts commerciaux actuellement situés sur le continent et en Espagne. En contrepartie, la Région intégrerait Saras dans le périmètre de l'aire franche de Cagliari, lui garantissant ainsi un avantage fiscal considérable. Les accises dont elle s'acquitte actuellement dans d'autres régions de Méditerranée iraient dans les caisses sardes, permettant de compenser sans douleur l'octroi d'exonérations au bénéfice des PME et TPE de Sardaigne. Et selon Efisio Arbau, leader de La Base et conseiller régional, une telle proposition pourrait être rapidement concrétisée, sans qu'il soit besoin de légiférer, d'obtenir le feu vert de l'État ou de l'Europe. Une idée qui n'est pas neuve, en janvier 2015, déjà, Efisio Arbau avait interpellé le Conseil régional à ce propos. ■

Sources: Ansa Sardegna



Commémoration du 210^e anniversaire de la mort de Pasquale Paoli, CTC.

IL FALLAIT LE DIRE «L'anagramme de Femu a Corsica est Focu à carisma»

a twitté Jean-Martin Mondoloni sous le hashtag Justformacagna. Toujours pour filer la macagna, l'anagramme de Une nouvelle Corse est *Une leçon survolée*. Quant à celle(s) de Les Républicains, l'actualité récente du candidat Fillon – auquel Jean-Martin Mondoloni avait du reste préféré Alain Juppé – nous rappelle qu'une des possibilités est *Incurables piles...*

«Macron, Mélenchon, Hamon, Fillon... un «on» ça ose tout, c'est à ça qu'on le reconnaît!» a twitté le 8 février

M^{lle} Maréchal-Le Pen... Marion, de son prénom! Que ne ferait-«on» pas pour prouver ses dires...

HAUT

Le 8 février, le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de propriété. Ses dispositions s'accompagnent de mesures fiscales temporaires, en matière d'impôts dus au titre des droits de partage et des droits de mutation à titre gratuit.

BAS

Epinglés -encore!- par la Chambre régionale des comptes, les hôpitaux d'Ajaccio et de Bastia qui «ont vu leur situation financière se dégrader alors que l'État persistait à leur attribuer des subventions exceptionnelles de fonctionnement». Mais épinglé également, l'État qui tout en signant des contrats de retour à l'équilibre financier prévoyant des efforts de gestion, «n'a pas su ou voulu faire appliquer les mesures nécessaires à la réduction des charges de personnel qui représentent entre 65 et 70% des charges d'exploitation».

FRAGILE

Quelle est la situation des départements métropolitains en termes de prise en charge et d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer? C'est ce qu'a cherché à savoir la Fondation Médéric Alzheimer. Qui, sur la base d'une enquête nationale menée en 2015 auprès de 15 000 structures, a réalisé une cartographie qui met en évidence des disparités significatives. Malgré une proportion importante des personnes âgées, le Sud, et notamment les deux départements corses, apparaît déficitaire en structures de prise en charge des personnes atteintes, même si en deux ans l'ensemble des équipements a augmenté de 10 à 20%

PIEDICROCE

UN LIEU DE MÉMOIRE POUR LA GUARDIA CORSA PAPALE



Photos Jacques Paoli

L'associu A Guardia corsa papale a inauguré récemment son lieu de réunion et son espace d'exposition au sein de la chapelle Santa Divota de Piedicroce.

Malgré le temps hivernal l'événement a drainé la foule au cœur de l'Orezza.

Un autre «tour de force» de la part de cette association qui fait preuve d'une implication sans borne pour réhabiliter la mémoire des gardes corses du pape à Rome, institution à laquelle la France mit un terme vers le milieu du XVII^e siècle.

Crée il y a deux ans, à l'occasion d'un colloque organisé au couvent de Cervioni en partenariat avec l'Adecec, l'associu présidé par Iviu Pasquali n'a pas perdu de temps, alors que les 25 et 26 juillet 2015, des centaines de corses se rendaient à Rome, notamment les représentants de nombreuses confréries, pour participer à la première étape du chemin de réhabilitation: le renouement des liens avec le Vatican, avec Rome et le quartier du Trastevere. Des Corses par centaines, accueillis par les membres de l'arciconfraternita del Carmine de l'église Santa Agata du Trastevere et leur «governatore», Giampiero Romani.

Une étape cruciale dans le processus, qu'Iviu Pasquali évoque avec une joie évidente. «Ces cérémonies ont été d'une intense émotion. J'ai vu des gens pleurer! Des relations ont été renouées, à la fois pieuses, amicales, marchandes et scientifiques, afin de faire à nouveau de la Corse et de Rome, comme cela le fut pendant plus d'un millénaire, des entités sœurs et amies. À l'heure de l'Europe et de l'émancipation, il ne tient qu'à notre volonté commune de nous tendre à nouveau la main, au dessus de la Mer Tyrrhénienne qui est celle des Étrusques, et qui a toujours été pour nous un moyen de communication et d'échanges plus qu'une frontière naturelle».

Depuis lors, les échanges se sont concrétisés entre la Corse et Rome, et l'associu a mûri sa démarche de rapprochement. Multipliant aussi les conférences, pour que le plus grand nombre se réapproprie ce glorieux passé, pan considérable de l'histoire de la Corse. Il lui manquait un point d'ancrage. C'est depuis peu chose faite avec la chapelle Santa Divota que la municipalité de Piedicroce a cédée par bail à l'association. Pour Iviu Pasquali, cette nouvelle

étape inscrit clairement l'associu dans la construction. «Cette chapelle est un lieu chargé d'histoire, pour avoir été notamment la cazzaza et l'oratoire de plusieurs confréries orezzinche. Elle est aussi un haut-lieu baroque historique et classé. Grâce à ce partenariat, nous avons installé une exposition permanente qui retrace l'histoire de la Guardia corsa papale. Nous avons pour projet de créer aussi un petit musée. C'est en ce lieu que notre association pourra à loisir tenir des conférences et autres réunions d'échanges avec nos amis et confrères de Rome».

De toute évidence, cette «installation» a marqué les esprits. L'associu a pris une autre dimension et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Lors de la bénédiction du lieu, Iviu Pasquali a honoré le maire de la commune Jacques Costa, le faisant membre d'honneur de l'association. Conscient de vivre un moment «historique» il a remercié tous ceux et celles qui ont accompagné la démarche, et cru au projet. «Rien ne s'est fait facilement, mais notre démarche a été soutenue par un incroyable nombre. Lorsque j'analyse le chemin parcouru, je prends conscience du bien-fondé de notre projet. C'est une grande satisfaction pour nous tous. Nous avons les atouts humains pour persévérer, honorer la mémoire et réhabiliter l'histoire». 2017 semble vouloir être une année faste pour l'associu cher à Iviu Pasquali. Après la réunion de Piedicroce et l'officialisation de ce qui est désormais le siège de la Guardia corsa papale, un autre rendez vous se profile pour la prochaine fête de San Ghjiseppu, qui verra débarquer à Piedicroce la fameuse statue de la Madonna de Noantri di Roma, le 18 mars. L'impatience est désormais palpable de côté de Piedicroce! ■ Jacques PAOLI

FESTIVAL DU FILM ESPAGNOL

VOSTFR made in Università

***Cette année encore,
des étudiants
du département espagnol
de l'Università di Corsica,
et leur professeur,
Michel Rizo, ont travaillé
sur la version originale sous-titrée
d'un des films présentés
à l'occasion du festival
du film espagnol
et latino américain.
En battant même,
pour la vingtième édition
de cet événement,
un véritable petit record.***

Vous êtes-vous déjà demandé qui se cache derrière les sous-titres de vos séries et films favoris? Des entreprises spécialisées et des traducteurs professionnels, certes. Mais pas toujours. Pour la sixième année consécutive, le festival du film espagnol et latino-américain d'Ajaccio propulsé par l'association Latinità est partenaire de l'Université de Corse dont, chaque année, des étudiants du département d'espagnol réalisent les sous-titres français d'un des films projetés lors du festival. «*Et peut-être plusieurs dans les années à venir*» espère Michel Rizo, professeur de littérature espagnole en charge du groupe d'étudiants traducteurs. Des étudiants pour traduire un film projeté dans un festival, cela semble peut-être «*un peu risqué*»... mais ça en vaut la peine. En effet, la qualité finale de leur traduction «*est semi-professionnelle, voire professionnelle: moins bonne que celle des traducteurs du festival de Cannes certes, mais pas très loin derrière*» estime l'enseignant. La difficulté est «*de convaincre les réalisateurs de nous faire confiance, mais avec le temps et l'expérience, c'est plus facile*». Et ce d'autant que s'ajoute l'avantage d'offrir «*un service de qualité, même pour des films à petit budget, comme l'an dernier avec un film du Nicaragua qui est parti à Paris, Nantes et Grenoble... c'est un projet qui essaie d'être pertinent à tous les niveaux*». Chaque année, les étudiants de Michel Rizo se voient proposer de prendre part à la réalisation de sous-titres en français pour l'un des films présentés lors du festival ajaccien. «*Nous comptons sur le volontariat, pour garantir un travail fait par choix et non parce qu'il est imposé, et donc maximiser les chances d'obtenir un résultat de qualité*», car le public est «*exigeant et paie pour avoir sa place: on ne peut donc pas se permettre d'offrir une traduction faite d'à peu près*». Pour le film de cette année, *La noche que mi madre matò a mi padre*, six étudiants ont relevé le défi, dont deux étudiants espagnols - Miguel Ramos et Mar Rendon - venus à l'Università dans le cadre du programme Erasmus, ainsi que des étudiants en master 2 «*sous-titrage*» de l'Université de Nice, qui est partenaire du projet pour la première fois... Le tout avec un délai de 15 jours pour boucler. «*On avait nos examens en même temps, c'était un peu stressant.*

«On ne peut pas se permettre d'offrir une traduction faite d'à-peu-près»



Mais l'expérience en valait la peine! En Espagne, ce genre de projet n'est pas courant voire n'existe pas» confie Miguel. Or, comme le souligne Mar, étant donné que le travail de traduction est un domaine étudié par tous deux en Espagne, «ça pourrait être notre métier dans l'avenir». Et le fait de participer à une traduction comme celle-ci leur offre une expérience professionnelle qu'ils pourront faire valoir auprès de leurs futurs employeurs, explique leur professeur. Disposant de peu de place dans leurs emplois du temps pour le cinéma, les étudiants ont dû continuer le travail chez eux en communiquant régulièrement avec leur professeur et avec leurs collègues niçois. Leurs efforts se sont avérés payants pour Michel Rizo. «Je n'ai pas eu à les corriger énormément, nous avons cependant beaucoup débattu sur certains choix de traduction: ils trouvaient parfois que les miens étaient trop littéraires - j'avoue qu'en tant que professeur c'est un peu notre défaut parfois - alors ils modernisaient et adaptaient. Qui plus est Miguel et Mar sont des locuteurs natifs qui ont une autre compréhension de la langue que nous, et apportent une traduction plus vivante». Parfois, il a fallu, arbitrer, trancher entre différentes propositions. Ainsi, dans le film, un personnage

argentin utilise le terme «vos» qui est une forme un peu ancienne, entre le «tu» et le «vous». Les traducteurs français préféraient le «vous», tandis que leurs camarades espagnols portaient leur choix sur le «tu». Leur professeur a donc dû choisir entre l'un et l'autre pour créer une cohérence.

Pour rendre plus concret le travail effectué par les étudiants, Michel Rizo donne un chiffre: «1442. Ils ont écrit 1442 lignes, que j'ai lues et, parfois, modifiées». Côté technique, la difficulté de la traduction pour du sous-titrage se trouve «dans le découpage et la prise en main des logiciels», car oui «il faut que le texte soit fluide, et correctement réparti» ce que les étudiants ont instinctivement réussi à faire. Michel Rizo se souvient de ses débuts, où il «n'y avait pas de logiciel adapté et où l'on rentrait toutes les données dans un document texte». Heureusement, pour les étudiants d'aujourd'hui, c'est beaucoup plus simple. «Le plus impressionnant, tient à souligner l'enseignant, reste ce délai de 15 jours pour traduire un film. Chaque année est un réel défi pour nous. Cette fois, c'est un véritable succès et, vu que la traduction est finie en avance, nous pouvons peaufiner encore plus les découpages.» ■ **Timothy LEONCINI**

Photos Tim Leoncini



Pour cette édition qui marque le vingtième anniversaire du festival, le film traduit et sous-titré à l'Università di Corsica sera *La noche que mi madre mató a mi padre* [En VF : *La nuit où ma mère a tué mon père*]. Une comédie loufoque de la réalisatrice Inés París, couronnée par le Prix du public au festival de Málaga: Isabel, actrice, est en proie à la peur de vieillir, au besoin d'être valorisée dans sa carrière. Son époux, Angel, scénariste, et l'ex-épouse de celui-ci, Susana, réalisatrice, veulent convaincre un célèbre comédien argentin, Diego Peretti, d'être la vedette - et pourquoi pas, aussi, le financeur? - de leur futur film. Isabel et Angel l'invitent donc à dîner. Mais voilà que débarque l'ex-mari d'Isabel, accompagné de sa nouvelle conquête. Et ce qui devait être une charmante soirée prend la tournure d'un désastre.

Traduction et sous-titres réalisés par Axel Spaziano, Nolwenn Salaun et Mathilde Berthot (Université de Nice), Mar Rendon, Miguel Ramos et Rajae Mehdid (Università di Corsica) et Michel Rizo.

Diffusions: le 15 février à 14h et le 18 février à 21h, à l'Espace Diamant d'Ajaccio.

AJACCIO**■ AMATERASU**

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ JEAN-JACQUES ANTONINI

Jusqu'au 28 février. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Jean-Jacques Antonini est peintre, mais cette exposition met l'accent sur ses dessins et croquis et particulièrement sur ses caricatures, avec une collection de trognes expressives et de faciès insolites.

■ ODILE PIERRON

Du 13 février au 13 mars. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Odile Pierron explore le thème de la Genèse au travers d'une nouvelle série de calligraphies contemporaines où l'emploi d'encres de couleur réhausse les traits et confère au dessin davantage de profondeur.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ BY AIR

Le 10 février, 21h. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Ce one-woman-show de Patrizia Gattaceca se déroule durant un vol Paris/Bastia : c'est l'été, il fait chaud et le commandant de bord, un peu ivre, peine à amorcer la descente sur Poretta. L'hôtesse gère la situation au mieux, en racontant aux passagers histoires et potins.

■ U TRINNICHELLU

Le 11 février, 20h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Délia Sepulcre-Nativi et Nathanaël Maïni interprètent trois « historiettes improbables » de Christian Maïni, évoquant la Corse des années 70 : *Mortels rangs d'aignons*, *Les boues rouges*, *U trinnichellu sifflera trois fois*.

■ GUIZMO

Le 10 février, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Révélu au grand public en 2011 avec l'album *Normal*, Lamine Diakité alias Guizmo a tout d'abord écumé les scènes ouvertes à l'improvisation. Avec l'album *Dans ma ruche*, sorti en 2014, il mixe les genres rap, hip-hop jazz, funk et pop.

■ JAZZ IN AGHJA

Le 17 février, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Cette soirée proposée en partenariat avec Jazz in Aiacciu laisse à un artiste insulaire toute latitude pour organiser sa soirée comme il l'entend, avec les invités de son choix. Cette année, carte blanche à la chanteuse Sabrina Sarais.

■ DÉSIR(S)2

Le 10 février, 21h. Centre du sport et de la jeunesse.

☎ 04 95 10 65 10

Dans le cadre de l'atelier pluridisciplinaire Hybride(s) animé par Paul Grenier, un spectacle associant théâtre, vidéo et arts plastiques, avec des textes de De Vos, Mishima, Obey, Pommerat, Williams, Lanoye, Ionesco. Entrée libre.

■ FESTIVAL DU FILM ESPAGNOL ET LATINO-AMÉRICAIN

Du 10 au 18 février. Espace Diamant.

☎ www.latinita.fr

Le festival du cinéma espagnol et latino-américain fête son 20^e anniversaire. Durant ces neuf jours de festival, 11 films (dont 6 en compétition) seront diffusés, de la comédie au thriller en passant par le film historique et la chronique sociale. Cette 20^e édition est marquée par un hommage à Federico Garcia Lorca.

**BASTIA****■ CÉCILE ORSONI**

Jusqu'au 17 février. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Plasticienne et art-thérapeute, Cécile Orsoni a « longtemps cherché le noir le plus profond » et l'a « découvert dans la gravure ». Depuis lors, elle s'adonne, « à cœur joie » aux techniques de l'estampe.

■ L'IMAGINARIUM

Le 14 février, 18h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Un solo de danse conçu comme une sorte d'album de contes chorégraphique, dans lequel les spectateurs-enfants comme adultes- puiseraient pour composer leur propre histoire, inventer leur propre narration. A partir de 5 ans.

■ REALITY

Les 16 et 17 février, 21h. Fabrique de théâtre.

☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

À la mort de Janina Turek, une femme au foyer de Cracovie, sa fille découvre 748 carnets dans lesquels elle consignait les faits les plus infimes de sa vie. Daria DeFlorian, actrice, et Antonio Tagliarini, danseur, narrent cette vie « par le menu ».

■ L'ENVERS DU DÉCOR

Le 17 février, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Patrick invite un couple d'amis pour leur présenter sa nouvelle -et spectaculaire- épouse. En apparence, tout se passe bien. Mais le spectateur entend ce que pensent en réalité les convives. Une comédie de Florian Zeller, avec Daniel Auteuil.

BENJAMIN BIOLAY

Le 18 février, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

L'auteur-compositeur-interprète est en tournée avec son dernier album, *Palermo Hollywood*, façonné en grande partie en Argentine, qu'il a voulu plus dansant et festif que ses précédents opus, mais sans renoncer pour autant à sa part d'ombre.

■ FESTIVAL DU CINÉMA ITALIEN

Jusqu'au 11 février. Théâtre municipal et cinéma Le studio.

☎ www.festivalcineitalien.fr

La manifestation joue la carte de l'éclectisme. Outre les projections de films et documentaires, des conférences de l'association Dante Alighieri, des spectacles de danse et musique, des expositions et des dégustations gastronomiques.

BIGUGLIA**■ L'OISEAU ET LE VENT**

Le 18 février, 20h30. Centre culturel Charles Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

La voix du vent porte l'histoire d'un oiseau solitaire, né sous les toits d'un opéra de Venise. Un conte lyrique, écrit et interprété par José Oliva, prétexte à découvrir ou redécouvrir l'opéra.

CORTE**■ L'ARMÉE DES OMBRES**

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

■ CABARÈ CURTINESE

Le 16 février, 18h. CCU Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Une histoire des nuits musicales cortenaises évoquée sous l'angle de la mandoline, instrument roi de cette soirée. Pour retrouver ou découvrir l'esprit de l'ambiu mandulinu corsu.

PORTO-VECCHIO**■ ENSEMBLE**

Le 11 février, 21h. Centre culturel.

☎ 04 95 70 99 96 & www.porto-vecchio.fr

Au même titre qu'on se demande si l'amitié homme femme existe, l'amitié homo-hétéro existe-t-elle vraiment ? C'est l'histoire de deux potes... Que proposent Pierre Palmade et Max Boublil à l'issue d'une résidence « création/tour de chauffe » à Porto-Vecchio.

PROPRIANO**■ LA REVANCHE DU CAPITAINE CROCHET**

Le 18 février, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

On le croyait digéré depuis longtemps par Tic-Tac le crocodile... Erreur ! Le Capitaine Crochet est de retour, bien décidé à se venger de Peter Pan, Clochette, ainsi que de Wendy à présent maman. Comédie musicale pour tout public à partir de 5 ans.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ**■ MERCI, MADAME**

Le 12 février, 18h. Salle Cardiccia.

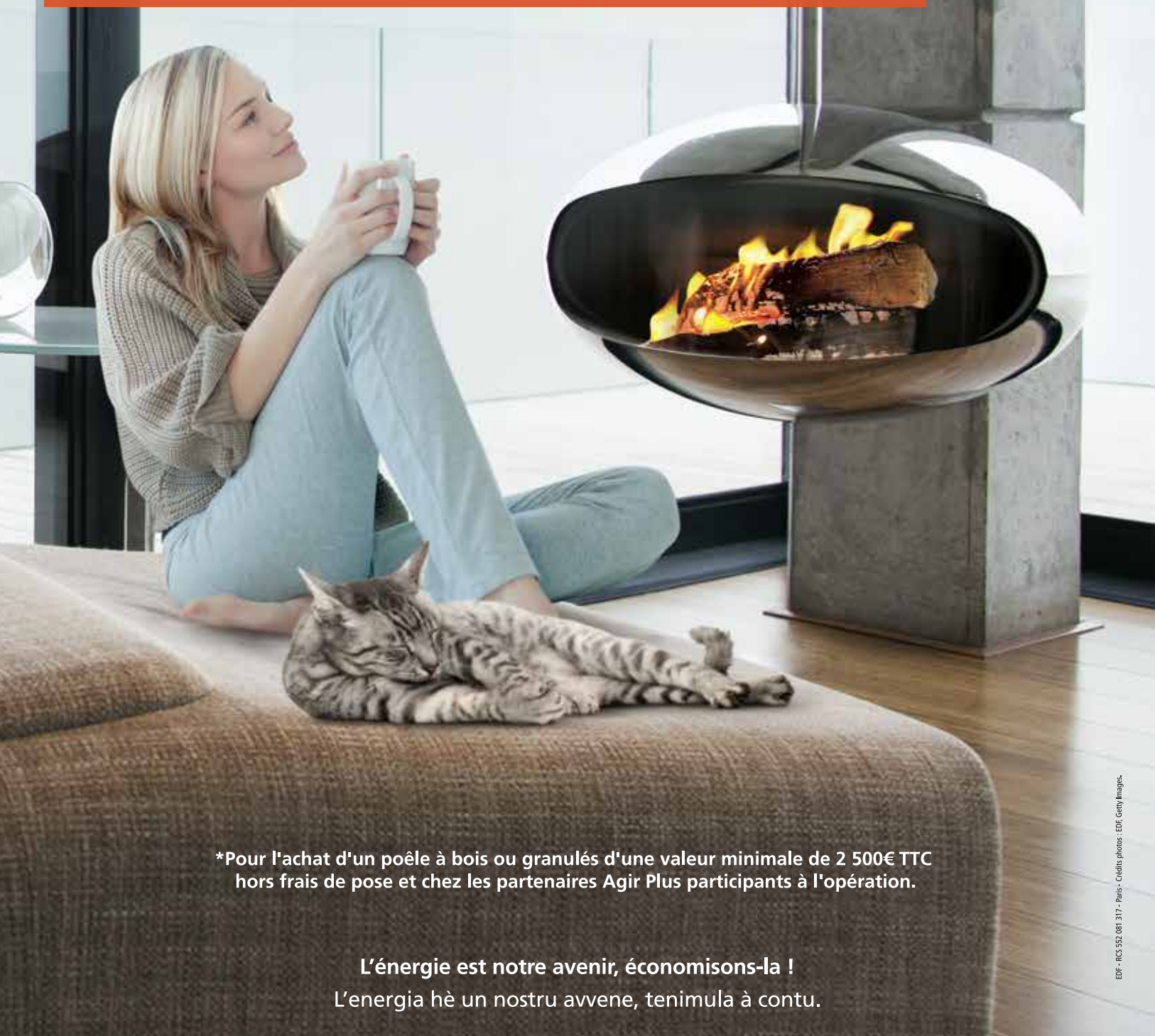
☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

En novembre, on commémorera les 20 ans de la mort de Barbara. Entourée d'une équipe d'artistes (musiciens, chorégraphe, plasticiens, vidéastes) la chanteuse Sabrina Sarais a créé ce spectacle multimédia qui lui rend hommage.

**AGIR
PLUS**

PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE
EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 1 200€*
JUSQU'AU 5 MARS 2017

Conditions sur corse-energia.fr



*Pour l'achat d'un poêle à bois ou granulés d'une valeur minimale de 2 500€ TTC hors frais de pose et chez les partenaires Agir Plus participants à l'opération.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avene, tenimula à contu.



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia

play TV



Internet

Diffusion 24h/24 - 7j/7

Vente d'espaces publicitaires

contact@telepaese.corsica

www.telepaese.corsica

